

Interview de Norbert Schwaiger: le développement de la transparence au Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

Source: Interview de Norbert Schwaiger / NORBERT SCHWAIGER, Raquel Valls.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 22.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:09:40, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_norbert_schwaiger_le_developpement_de_la_transparence_au_conseil_bruzelles_22_novembre_2006-fr-81d003a1-c222-4b7e-b733-35be6ce62294.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Norbert Schwaiger: le développement de la transparence au Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

[Raquel Valls] Quel a été l'événement qui a placé la transparence au centre de l'intérêt communautaire?

[Norbert Schwaiger] D'abord, il y a eu un sentiment, évidemment croissant, avec le développement des activités communautaires, qu'il faut aussi développer les activités du service de presse. Nous, à l'intérieur de la maison, on n'avait pas beaucoup de gens qui nous soutenaient, parce que la plupart des fonctionnaires ici, étaient vraiment soumis à cette règle de confidentialité et avaient fait leur conviction dans cette direction, n'est-ce pas. Alors, nous avons un certain soutien à la tête du secrétariat, le secrétaire général, voire... dans le temps, différents secrétaires généraux et leurs chefs de cabinet savaient ce que nous faisons, et savaient aussi que nous étions des gens responsables, et ils nous ont soutenus et encouragés. Néanmoins, nous sommes restés toujours très discrets, mais petit à petit, notre petite activité d'information a été acceptée. Nous avons aussi essayé de mettre davantage dans les communiqués, donc s'il n'y avait pas une conclusion de substance, mais seulement une conclusion de procédure – peut-être avec des progrès ou avec des évaluations des problèmes qu'il fallait approfondir plus en avant dans les instances préparatoires – alors on mentionnait ça, c'est-à-dire [qu']on ne disait pas seulement que le Conseil reviendra sur le sujet la prochaine fois, ou dans quelques mois, mais on disait: il a demandé au Comité des représentants permanents ou au Comité spécial Agriculture, ou aux instances préparatoires en général, d'examiner telle ou telle question. Et quelquefois, le Conseil donnait des orientations – dans quelle direction il fallait creuser les questions litigieuses, n'est-ce pas, pour trouver des solutions.

Alors, c'était aussi avec la pratique, et avec... voyant que nous n'avions pas créé des difficultés, on a développé notre activité. Mais les règles de base restaient valables jusqu'à ce que, dans le contexte de la ratification du traité de Maastricht, on est arrivé à la situation que la ratification était menacée, voire déjà pratiquement repoussée, dans certains États membres. Alors l'élément détonateur – si on peut dire – c'était le non au référendum au Danemark, n'est-ce pas, et qui a, à ce moment-là, amené une réflexion au sein des instances communautaires, du Conseil et ses organes, et là on a trouvé aussi qu'une partie de cette situation – échec au Danemark, risque d'échec éventuellement au référendum français, ou ratification par le Parlement britannique, tout ça c'était devenu un peu douteux – alors dans l'analyse de cette situation, on a constaté que probablement le manque d'information, ou le fait d'avoir fourni une information inadéquate, était responsable de cette situation. Et il y a eu d'ailleurs une réunion spéciale, qui a été convoquée à Birmingham, qui a analysé cette situation et où il y a eu aussi quelques conclusions en ce qui concerne le manque d'information, ou d'information adéquate. Et à ce moment-là, on a en quelque sorte, pour la première fois, parlé de transparence et de changements dans l'approche à l'information au Conseil, n'est-ce pas. Cette discussion a été poursuivie d'une manière plus structurée au Conseil européen d'Édimbourg, qui avait une longue liste de sujets et qui faisait un peu l'inventaire de tous les problèmes en souffrance ou à développer, et là-dedans, il y avait aussi un chapitre sur la transparence à développer. Le secrétariat a fait ses contributions, et on m'avait par exemple demandé de rédiger certaines dispositions: qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer l'information du côté du Conseil et sur le Conseil en général, n'est-ce pas?

Alors, à ce moment-là, on s'est référé un peu à nos pratiques – briefings pré-Conseil – et pour donner à ceci un peu plus d'importance politique, on a réfléchi: est-ce qu'il ne faut pas que ces briefings soient faits à l'avenir par la présidence, et pas nécessairement par leur porte-parole, mais par exemple par l'ambassadeur, ou le représentant permanent au comité première partie, n'est-ce pas. Et évidemment, on a pris soin – de notre côté – de suggérer que le secrétariat, le service de presse du secrétariat, soit étroitement associé, et là aussi on a fait honorablement mention de nos notes de background, qui ont été encouragées qu'on les développe, qu'on les étende aussi sur des sujets qui étaient en train de se créer, c'est-à-dire la coopération politique renforcée, plus tard le domaine «Justice et Intérieur», n'est-ce pas. Et bien sûr, ceci était pour nous une grande satisfaction, de l'autre côté il y avait aussi un petit danger, parce que les briefings pré-Conseil devenus formels, ou en tout cas si un ambassadeur parlait, il n'avait pas... c'était toujours *off the record* en principe, mais il avait bien sûr un autre profil que nous, au service de presse. À ce moment-là, il s'est instauré un système à deux acteurs: la présidence faisait le briefing plus ou moins officieux, quand même sur le podium, nous, et aussi les fonctionnaires de la présidence, [étions] là après dans les couloirs pour donner des renseignements complémentaires ou des explications, parce que quelquefois ça nécessitait des

explications. Et nous avons été encouragés à développer nos notes de background, donc on les mettait sur la table au moment du briefing de la présidence, ce qui se complétait réciproquement, n'est-ce pas, d'une manière très...

Alors, c'est de là qu'est devenu une préoccupation pratiquement permanente du Conseil et de différents Conseils européens, jusqu'à ce qu'on songe à inclure des dispositions sur la transparence dans les traités, n'est-ce pas – déjà le traité d'Amsterdam, et plus tard le traité de Nice, comportaient des... pas des chapitres, mais en tout cas, des dispositions pour développer cette nouvelle approche de transparence, n'est-ce pas. Peut-être je dois dire encore un mot: ce n'était pas seulement le travail d'information sur l'actualité de ce qui s'est passé au Conseil, mais c'était aussi, on avait constaté que le Conseil, en tant qu'institution, n'était pratiquement pas connu par le grand public, n'est-ce pas. D'un côté, beaucoup de gens disaient: «Bruxelles, c'est la Commission». Donc c'est encore aujourd'hui souvent le cas. De l'autre côté, les acteurs individuels du Conseil, c'est-à-dire les États membres, leurs ministres, ils étaient sur la voie de l'information vers chaque pays. Et, comme je l'ai déjà dit, ça n'a pas changé, même maintenant. Pour un État membre, il est essentiel d'expliquer à son opinion publique, à sa presse donc comme intermédiaire, quels sont les problèmes qui se posent dans tel ou tel dossier au pays, quels sont les intérêts et aussi, s'il y a un résultat à la fin, en quelque sorte, de présenter les solutions favorables comme succès national, n'est-ce pas, puisque Bruxelles, en quelque sorte, vue des capitales, est une scène latérale de la scène nationale politique.

Et alors, ceci est – peut-être peut-on en parler encore à la fin – un phénomène qui existe encore. N'empêche que le mot «transparence» était dans le monde du Conseil et qu'on l'a développé avec grande régularité jusque dans les dernières années.